

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ  
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le jeudi 4 décembre 2025 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard  
Patrick Godin  
Patrick Boisselle

Tania Pelletier  
Julie L'Homme  
Sylvain Boisselle

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

**203-12-25**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

- 1 – Ouverture de la séance**
- 2 – Adoption de l'ordre du jour**
- 3 – Sujets à discuter**
  - 3.1 - Adoption du règlement numéro 410-2025 décrétant l'imposition des taux de taxes et compensations pour l'année 2026
  - 3.2 - Résolution fixant les conditions salariales des employés de la Municipalité de Saint-Aimé pour l'année 2026
- 4 – Période de questions**
- 5 – Levée de la séance**

**3 - SUJETS À DISCUTER**

**204-12-25**

**3.1 - Adoption du règlement numéro 410-2025 décrétant l'imposition des taux de taxes et compensations pour l'année 2026**

Considérant le dépôt du projet de règlement numéro 410-2025 lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2025 et de l'avis de motion donné à cette même séance;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Considérant que des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

Considérant que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par la directrice;

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard  
Et résolu

Que le règlement numéro 410-2025 "Règlement numéro 410-2025 décrétant l'imposition des taux de taxes et compensations pour l'année 2026" soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

205-12-25

### 3.2 - Résolution fixant les conditions salariales des employés de la Municipalité de Saint-Aimé pour l'année 2026

*Déclaration d'intérêt : Les membres du Conseil sont informés que Monsieur le conseiller Patrick Boisselle, compte tenu de ses intérêts dans ce dossier, ne participera pas aux délibérations pour le prochain sujet à aborder.*

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Patrick Godin  
Et résolu

Que ce conseil autorise, pour l'année 2026, ce qui suit :

Pour les employés possédant un contrat de travail, l'augmentation de salaire sera établie selon le contrat, et ce, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

De majorer la rémunération annuelle de la journalière en entretien et aménagement paysager de 2\$/h pour l'année 2026, et ce, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents\*

*\*Excluant monsieur Patrick Boisselle qui, après avoir divulgué la nature de son intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)*

### 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

206-12-25

### 5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Boisselle propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Tania Pelletier et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h34.

\_\_\_\_\_  
Denis Benoît, maire

\_\_\_\_\_  
Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Denis Benoît, maire